

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise	2018/232 Paraphe : <i>FS</i>
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Délibération n°DC2018/85	

Nombres de membres :

En exercice : 124

Présents : 73

Votants : 80 (dont 7 pouvoirs)

POUR : 80 (100 %)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le dix octobre deux mille dix-huit à 19h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Monthois, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 03/10/2018

Mme Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mmes BAUDART M., BEGNY A., FABRITIUS B., FOURCART M-H, JACQUET G., LEFORT S., LESUEUR P., MELIN P., MERCIER A., PAYEN F., PIEROT C., SEMBENI A., VERNEL M. et MM ADIN M., BARRE R., BEBIN P., BESANCON T., BOIZET G., BOUILLON D., BOUILLON J., BOUILLON M., BOXEBELD P., BROUILLON P., BROYER J., CANIVENQ R., CANNAUX F., CARPENTIER D., CARRE J., COLSON D., DANNAUX D., DEBOURCES C., DEGLAIRE G., DUGARD Y., ETIENNE P., FLEURY V., GAVART V., GODART O., GOMEZ J-B, GROSSELIN J., HAULIN B., HAULIN E., JUILLET B., LAHOTTE H., LAMY D., LANTENOIS J., LAURENT CHAUVET P., LEMOINE J., LEONI A., MALVAUX A., MANCEAUX C., MATHIAS F., MEIS M., MOUTON F., MULLER J-C, NICOLITCH C., NIZET D., NIZET J., OUDIN D., PAYEN G., PHILIPPE L., PIERSON F., POTRON F., QUEVAL G., RACOUR P., RENARD D., RICHELET J-P, ROBIN D., SIGNORET F., SINGLIT B., THIERION V., VAIRY L., VALET B., VAN STECKELMAN G.

Représentés : Mmes BECHARD I. donne pouvoir de vote à M. MATHIAS F., LENFANT M. donne pouvoir de vote à Mme BEGNY A., ROGER M. donne pouvoir de vote à M. CARPENTIER D. et MM ADAM C. donne pouvoir de vote à M. BROYER J., LESOILLE P. donne pouvoir de vote à M. BOUILLON D., PIC J-Y donne pouvoir de vote à M. ETIENNE P., RATAUX F. donne pouvoir de vote à Mme VERNEL M.

OBJET : DECISIONS MODIFICATIVES DU BUDGET ANNEXE PARC ARGONNE DECOUVERTE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 2312-1 et suivants ;

Vu la délibération n°DC2015/29 du Conseil communautaire du 26/03/18 approuvant le budget annexe Parc Argonne Découverte pour 2018 ;

Considérant la nécessité de procéder à des décisions modificatives du Budget annexe Parc Argonne Découverte ;

Vu l'avis favorable remis par la Commission Finances et Contrôle de Gestion en date du 10/09/2018 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire APPROUVE la décision modificative du budget annexe Parc Argonne Découverte comme suit :

- 1) **OBJET : Nécessité d'augmenter les crédits ouverts au 2033 de 1000 € pour couvrir les frais d'étude de conformité en termes de réglementation thermique pour l'extension du bâtiment d'accueil au PAD ainsi que les frais de publication ;**

Dépenses d'investissement :

Chapitre 21, 2138, autres constructions : - 1000 €

Chapitre 20, 2033, frais d'insertion : + 1000 €

2) OBJET : Des erreurs d'écritures sur les budgets des années précédentes ont été relevées et il est nécessaire de transférer les écritures de subventions amortissables vers celles non amortissables ;

1- subvention DETR

Dépenses d'investissement :

Chapitre 041, 1311, Etat et établissements nationaux : 30 720€

Recettes d'investissement :

Chapitre 041, 1331, dotation d'équipement des territoires ruraux : 30 720€.

2-subvention Région

Dépenses d'investissement :

Chapitre 041, 1312, Régions 12 000€

Recettes d'investissement :

Chapitre 041, 1322, Régions 12 000€

3-subvention Département

Dépenses d'investissement :

Chapitre 041, 1313, Départements 12 560€

Recettes d'investissement :

Chapitre 041, 1323, Départements 12 560€

4-subvention Europe

Dépenses d'investissement :

Chapitre 041, 1317, Budget communautaire et fonds structurels 16 458.35€

Chapitre 041, 1317, Budget communautaire et fonds structurels 50 427.73€

Recettes d'investissement :

Chapitre 041, 1327, Budget communautaire et fonds structurels 66 886.08€

- **CHARGE** le Président de signer tous les actes à intervenir.

Le Président,

